

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Musique



EVEIL MUSIQUE ET DANSE

A partir de 4 ans (Moyenne section)

Durée : 2 ans

Organisation hebdomadaire des études Eveil 1 (MS) et Eveil 2 (GS) :

- ✓ 45' en Eveil 1, 45' en Eveil 2 conjointement avec un professeur de Danse et un professeur de Formation Musicale.

Contenu de ce cours :

- Découverte du corps et de la voix.
- Développement des aptitudes au jeu en rapport avec le temps (le sonore) et l'espace (le corporel).
- Apprentissage ludique d'éléments gestuels et musicaux simples, acquisition de réflexes d'écoute.
- Mise en situation individuelle et collective.
- Découverte de classes instrumentales.
- Rencontre avec des danseurs et des musiciens



Après l'Eveil :

L'élève continue la Formation Musicale en classe initiation et au choix :

- Il continue la danse en Initiation Danse
- Il continue la musique en Initiation Musique
- Il peut à la fois être inscrit en Initiation Musique et Initiation Danse

INITIATION

A partir de 6 ans (CP)

Durée : 2 ans

Organisation hebdomadaire des études :

INITIATION 1 (CP) - (1h à 2h de cours hebdomadaires).

- ✓ 1h d'Initiation musicale (enseignement basé sur l'oralité alliant chant et formation musicale)
- ✓ 45' d'Atelier de découverte instrumentale (facultatif) et/ou intégration en classe instrumentale sur la base de 30' de cours*

INITIATION 2 (CE1) - (1h30 à 2h30 de cours hebdomadaires).

- ✓ 1h30 d'Initiation musicale (2 modules de 45' dont un d'oralité assuré séparément).
- ✓ Instrument sur la base de 30' de cours*

INITIATION 1 et INITIATION 2

* Le cours d'instrument peut être mutualisé régulièrement ou ponctuellement pour des cours collectifs ou semi-collectifs ; ainsi, cela peut amener l'élève à bénéficier d'un temps de cours plus important ; ces aménagements se font sur proposition du professeur d'instrument en fonction du niveau, des disponibilités des élèves et des enjeux pédagogiques.

* La première année en classe instrumentale est une année de stage ; un bilan est fait en fin d'année pour déterminer la poursuite dans la discipline ou une réorientation vers un autre instrument.



Objectifs :

- Exploration du sonore.
- Mémorisation et maîtrise d'un répertoire de chansons.
- Initiation au langage musical.
- Approche instrumentale et exploration du vocabulaire technique musical

A l'issue de ce Cycle, l'élève a acquis une idée plus précise de ce que peut lui proposer le Conservatoire.

Il peut faire le choix d'intégrer le 1^{er} Cycle Musique, où il pourra acquérir les bases nécessaires à sa pratique musicale et/ou intégrer le Cycle Danse.



1^{er} CYCLE

A partir de 8 ans (CE2)

Durée : 3 à 5 ans

A l'issue du Cycle Initiation, l'élève a pu faire le choix d'une dominante instrumentale ou vocale.

En parallèle, il est possible de suivre un cursus danse complet (*voir dépliant danse*).

Organisation hebdomadaire des études :

1) 1C1, 1C2, 1C3 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Chant Choral
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale avec les mêmes possibilités d'aménagements qu'en Initiation*

2) 1C4 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale avec les mêmes possibilités d'aménagements qu'en Initiation*
- ✓ Une Pratique collective dans la liste ci-dessous.

Pratiques Collectives proposées :

- ◆ Initiation à l'orchestre (cordes ou vents) : intégration en cours de cycle sur avis des professeurs d'instruments et des orchestres, en fonction du niveau des élèves et des effectifs nécessaires au fonctionnement de chaque ensemble
- ◆ Eventuellement ensembles de classe, de manière ponctuelle ou régulière
- ◆ Jeunes voix (du CE2 à la 5^e sur test d'entrée)
- ◆ Structures Baschet (initiation à l'improvisation)
- ◆ Chant Choral (pianiste, harpiste, guitariste...)
- ◆ Initiation à la musique de chambre.

Participation à des spectacles, classes ouvertes...

Soit 2h15 à 4h15 de cours hebdomadaires.



Objectifs :

- Acquisitions de fondamentaux musicaux grâce à un dosage harmonieux entre oralité et langage écrit.
- Autonomie dans les méthodes de travail vers la réalisation musicale.
- Accès aux divers langages musicaux à travers l'écoute d'œuvres, l'étude de partitions et d'activités d'invention.

A l'issue de ce cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 2^e Cycle devant un jury.

Une mention Très bien, Bien ou Assez bien avec encouragements est requise pour entrer en 2^e Cycle.

Les élèves scolarisés dans les collèges partenaires du conservatoire peuvent bénéficier de classes à horaires aménagés (ou d'aménagement d'horaires). Admission sur tests d'entrée pour les élèves extérieurs.

1C1 débutant

Du CM1 à la 6^e les élèves débutants ont la possibilité d'intégrer le cours **1C0**.

Le but est d'amener l'élève en fin de 1^{er} Cycle sur une durée plus réduite.



Organisation hebdomadaire des études :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Chant Choral
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale selon le niveau.

CYCLE ACCÉLÉRÉ

Élèves souhaitant intégrer le Conservatoire à partir de la 5^e et au-delà.

Ces élèves ont la possibilité d'intégrer les cours de Cycle accéléré.

Organisation hebdomadaire des études :

Cycle accéléré 1 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ 45' de Chant Choral
- ✓ 30' à 45' de Pratique Instrumentale ou Vocale

A l'issue de ce cours, les élèves intègrent les classes de fin de 1^{er} Cycle après évaluation.

Objectifs :

- Assimiler sur une période condensée les acquisitions du début 1^{er} Cycle.



2^e CYCLE

Durée : 3 à 5 ans

Organisation hebdomadaire des études :

2C1, 2C2 :

- ✓ 1h30 de Formation Musicale
- ✓ Une Pratique Instrumentale ou Vocale
- ✓ Au moins une Pratique Collective obligatoire dans la liste ci-dessous

2C3 Fin du cycle en FM :

- ✓ 2h de Formation Musicale
- ✓ Une Pratique Instrumentale ou Vocale
- ✓ Au moins une Pratique Collective obligatoire dans la liste ci-dessous

Pour les disciplines dominantes, la durée du cycle 2 est de 4 ou 5 ans.

Pratiques Collectives proposées :

- ◆ Chant choral (Obligatoire pour les pianistes, harpistes et guitaristes)
- ◆ Jeunes voix (du CE2 à la 5^e sur audition)
- ◆ Jeune Chœur (à partir de la 4^e sur audition)
- ◆ Polyphonies traditionnelles (sur audition)
- ◆ Atelier structures Baschet (initiation à l'improvisation)
- ◆ Ateliers jazz et musiques improvisées
- ◆ Big Band
- ◆ Jeune Harmonie
- ◆ Orchestre d'Harmonie
- ◆ Jeunes Cordes
- ◆ Orchestre à Cordes
- ◆ Orchestre Symphonique
- ◆ Ateliers de musique ancienne
- ◆ Musique de chambre

Participation à des spectacles,
classes ouvertes...



Le suivi des deux cursus complets (musique et danse) est possible mais ne peut se poursuivre que par mesure dérogatoire et après avis favorable de l'équipe pédagogique.

Objectifs :

- Acquisition de méthodes de travail personnel, favorisant le sens critique, la prise d'initiative, l'appropriation des savoirs transmis.
- Réalisation d'une première synthèse entre pratique et théorie, approche sensible et bagage technique.
- Préparation au «métier» de musicien (amateur ou professionnel) par la pratique régulière des différentes formes de musique d'ensemble.

A l'issue des examens une attestation de fin de 2^e Cycle ou un Brevet d'Études Musicales est délivré par l'établissement.

A l'issue de ce cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 3^e Cycle.

- L'admission en 3^e Cycle de pratique amateur est validée avec une mention Assez Bien avec encouragements minimum en Formation Musicale et discipline Instrumentale ou Vocale.

- L'admission en 3^e Cycle pré-professionnel est validée avec une mention Bien à l'unanimité dans la discipline Instrumentale ou Vocale.

Les élèves ont la possibilité d'opter pour un parcours personnalisé non diplômant après validation du 2C2 en Formation Musicale et Instrument et sur avis de l'équipe pédagogique.

Organisation hebdomadaire des études :

- ✓ De 2h30 à 5h réparties de la manière suivante :
 - 30' de Pratique Instrumentale
 - Participation aux pratiques collectives (2 à minima)

3^e CYCLE

A l'issue du 2^e cycle, guidé par l'équipe pédagogique, l'élève choisit de s'orienter vers le 3^e Cycle dans l'objectif de préparer :

- le Certificat d' Etudes Musicales **(C.E.M.)**
ou
- le Coursus pré professionnel en vue d'obtenir l'Unité d'Enseignement Technique du Diplôme d'Etudes Musicales **(D.E.M.)**

Organisation hebdomadaire des études :

3C (C.E.M.) :

- ✓ 2h de Formation Musicale
 - ✓ 1h d'Ecriture validée en contrôle continu Mention B+. Sur la base du volontariat
 - ✓ Une Pratique Instrumentale ou Vocale
 - ✓ Pratique collective obligatoire : Orchestre ou Musique de Chambre
- Une mention supérieure ou égale à Assez bien avec encouragements valide l'Unité d'Enseignement de Formation Musicale.
- Une mention supérieure ou égale à Assez bien avec encouragements valide l'Unité d'Enseignement de la discipline Instrumentale ou Vocale.
- Présentation d'un projet personnel autour de la dominante.

3S (D.E.M.) :

- ✓ 2 h de Formation Musicale (commun au 3C)
- ✓ 1h d'Ecriture la 1^{ère} année (commun au 3C)
1h30 d'Ecriture et Culture Musicale de la 2^e à la 4^e année, possibilité de valider cette UE en contrôle continu dès la fin de la 2^e année, Mention B+ requise.
- ✓ Pratique Instrumentale ou Vocale
- ✓ Pratique collective obligatoire : Orchestre et Musique de Chambre.
- ✓ Initiation à la direction de chœur (facultatif).

- Une mention supérieure ou égale à Bien à l'unanimité valide l'Unité d'Enseignement de Formation Musicale.
- Une mention supérieure ou égale à Bien à l'unanimité valide l'Unité d'Enseignement de la discipline Instrumentale ou Vocale.
- Validation des pratiques collectives en contrôle continu et en auditions ou concerts examens.

En Formation Musicale, une épreuve d'autonomie (en collaboration avec des professeurs référents) incite l'élève à découvrir une esthétique parmi un choix proposé (jazz, chant traditionnel, improvisation, musique avec électroacoustique...) et à s'approprier ce matériau pour une création personnelle à jouer sur scène en petite formation (instrumentation au choix). Le but est que l'élève prenne conscience des outils acquis tout au long de sa scolarité musicale qui constituent un bagage suffisant pour vivre dès à présent sa propre expérience musicale.

Objectifs :

- Capacité à réaliser un projet artistique individuel et collectif.
- Maîtrise technique du langage musical dans nombreuses époques et esthétiques.

La formation s'enrichit par la participation obligatoire aux orchestres, aux ensembles de musique de chambre et aux rencontres avec des artistes en résidence ou par le biais des masterclasses et des rencontres artistiques diverses.

4^e CYCLE

Ce cycle de Perfectionnement permet aux élèves qui ont obtenu leur D.E.M. de préparer les concours d'entrée des Conservatoires Supérieurs, des Centres de Formation Professionnelle, des Orchestres, etc.

Il permet aussi de se spécialiser dans un domaine particulier.

**Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Danse
de la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

25 rue Larrey 65000 TARBES

Tél. : 05 62 56 37 30 / Fax 05 62 56 37 35

E-mail : conservatoire.hduparc@agglo-tlp.fr

Licences : 1-1099866 / 2-1099867 / 3-1099868

conservatoire.agglo-tlp.fr
facebook.com/conservatoirehenriduparc65

